



DEPARTEMENT DU TARN  
ARRONDISSEMENT DE CASTRES

**ARRETE N° AR-260409- 0241**  
(Institutions et Vie Politique)  
Fonctionnement des assemblées

**PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-SULPICE-LA-POINTE**

M. le Maire de Saint-Sulpice-la-Pointe,

- Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu les articles R.123-11, R.123-12 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu la proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales du Tarn, du 02/04/2026 ;
- Vu la proposition de l'association « Langage et Partage » du 24/03/2026 ;
- Vu la proposition du Secours Catholique, du 24/04/2026 ;
- Vu la proposition de l'Association Départementale des Adultes et Jeunes Handicapés du Tarn, du 25/03/2026 ;
- Vu la proposition de la Maison Familiale Rurale – Bel Aspect, du 26/03/2026 ;
- Vu la proposition des Restos du Cœur, du 02/04/2026 ;
- Vu la proposition de l'Association « Amicales des Aînés, du 07/04/2026 ;
- Vu la proposition de l'association « Domino » du 07/04/2026 ;
- Vu la proposition de l'antenne locale de la Croix Rouge Française, du 09/04/2026 ;
- Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes du 21 mars 2026 ;
- Vu la délibération du Conseil municipal n° DL-260321-026 du 21 mars 2026, portant sur la fixation du nombre de sièges au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ;
- Vu la délibération du Conseil municipal n° DL-260321-027 du 21 mars 2026, portant sur l'élections des membres élus siégeant au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ;
- Considérant le renouvellement général du Conseil municipal suite aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2026 ;
- Considérant les démissions de M. Julien LASSALLE et de Mme Isabelle MARCHAL, de leurs mandats de conseillers municipaux, intervenues à compter du 8/04/2026 ;
- Considérant qu'il convient de procéder à la nomination des membres extérieurs au Conseil municipal au sein du Conseil d'administration ;

**ARRETE**

**Article 1.** Le Conseil d'administration du Centre Communale d'Action Sociale de Saint-Sulpice-la-Pointe, placé sous la Présidence de de M. le Maire est constitué de :

➤ **9 membres élus par le Conseil municipal :**

- 6 membres de la liste « Un Avenir ensemble pour Saint-Sulpice » :
  - \* Mme Hanane MAALLEM,
  - \* Mme Laurence BLANC,
  - \* Mme Bernadette MARC,
  - \* M. André SIMON,
  - \* M. Alain OURLIAC,
  - \* Mme Marie-Claude DRABEK.
- 3 membres de la liste « Saint-Sulpice Demain », dont 2 sièges vacants :
  - \* M. Charles PICHERY,
  - \* Sièges vacants,
  - \* Sièges vacants.

➤ **9 membres nommés par le Maire :**

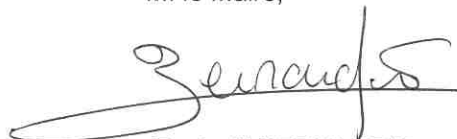
- **Mme Nicole SANCHEZ**, est nommée en qualité de représentante des associations familiales, sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales du Tarn ;
- **Mme Marie-José CALVET**, est nommée en qualité de représentante de l'association œuvrant pour l'apprentissage de la langue française dans la vie quotidienne et favoriser l'intégration sociale des personnes majeures issues ou non de l'immigration (« Langage et partage ») ;
- **Mme Chantal CANDOULIVES**, est nommée en qualité de représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (« Secours Catholique ») ;
- **Mme Ouahida CHOUTI NAIB**, est nommée en qualité de représentante des associations œuvrant auprès des personnes handicapées du département (« Association Départementale des Adultes et Jeunes Handicapés du Tarn ») ;
- **M. Stanislas MOUNEAU**, est nommé en qualité de représentant d'une association œuvrant pour l'accompagnement des jeunes et des adultes dans le domaine de la formation (« Maison Familiale Rurale – Bel Aspect ») ;
- **Mme Danielle VACHER**, est nommée en qualité de représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (« Restos du Cœur ») ;
- **Mme Micheline CARRÉ**, est nommée en qualité de représentante des associations de personnes âgées et retraités du département (« Amicale des aînés ») ;
- **Mme Marie-Claire GRASSET**, est nommée en qualité de représentante des associations œuvrant auprès des personnes handicapées du département (« Domino ») ;
- **M. Jean-Jacques MARTIN**, est nommé en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (« Croix Rouge Française »).

**Article 2.** Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par le Maire est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil municipal.

**Article 3.** M. le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera publiée et notifiée à chacun des membres nommés et transmis à M. le Sous-Préfet de Castres (Tarn).

Saint-Sulpice-la-Pointe, le 9 avril 2026

M. le Maire,



Raphaël BERNARDIN

